

VOCATION IV – Anticiper les mutations territoriales pour réinventer l'aménagement

Orientation 10 : S'adapter au changement climatique

Mesure 24 – Réinterroger les risques et les aménagements au regard des évolutions climatiques

Mesure 25 – Renforcer les capacités d'adaptation

Texte d'introduction de l'orientation

La concertation a identifié l'eau et la Loire comme les plus grandes sources de vulnérabilité climatique, tant par le manque d'eau que par l'excès. Elle réaffirme la nécessité de se redonner une culture du risque, d'anticiper les changements, d'adapter nos activités et habitudes de vie. Elle rappelle l'intérêt de reconnaître et de s'appuyer sur les services rendus par la nature : les Hommes doivent composer avec la nature et stopper les aménagements structurels lourds, susceptibles d'aggraver la situation.

Le changement climatique est une des mutations auxquelles le territoire est confronté. Il questionne notre façon de concevoir l'urbanisme. Pour être efficaces et acceptés, les projets d'aménagements peuvent s'appuyer sur des démarches locales ou de petites opérations pragmatiques, répondant à un problème bien identifié. Cependant, l'adaptation est un sujet transversal qui interroge aussi toute personne, activité ou action politique à l'échelle du territoire.

Le changement climatique bouleverse les équilibres et exacerbe les difficultés déjà existantes en mettant une nouvelle pression sur les ressources. Il a des conséquences sur le confort, la santé, le cadre de vie, les milieux naturels et nombre d'activités économiques. Il déplace déjà des hommes et des femmes et réinterroge la solidarité entre les individus et les territoires. Il s'agit de se préparer au changement... sans certitude sur l'ampleur du phénomène, sa vitesse ou sa nature.

Déjà exposés à divers risques technologiques et naturels, les habitants vont devoir reconstruire une culture du risque climatique, où l'État ne porte plus seul les solutions face à la crise et où l'anticipation est de mise (mesure 24). Au-delà de la prise de conscience et de la réflexion, il est temps de former les acteurs du territoire, de leur permettre d'agir chacun à leur niveau avec les bons outils pour vivre au mieux cette mutation et saisir les opportunités qui se présentent (mesure 25).